

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 29 Septembre 2015

DATE DE CONVOCATION : 23 septembre 2015

PRESIDENT : Bertrand MAURIS-DEMOURIoux, Maire

PRESENTS : Mesdames et Messieurs Jean-Paul BALLALOUd, Florent BRASIER, Marie-Hélène CHAVES, Marion COMTE, Giovanni CORRIAS, Rémi DELSANTE, Valérie FERRARINI, Isabelle FRACHON BOURQUI, Claude GOY, Jean-Paul GUIGNARDAT, Julie HOLLOSI, Hervé LEMOS, Arnaud MANIGLIER, Jean-Claude MONTCHARMON, Isabelle MONTMASSON, Vincent MUNKA, Jean-Michel PASQUIER, Paul PASQUIER, Christophe PERY, Lilian RUBIN-DELANCHY, Sandrine TRINCAT, Laurette ZANON

ABSENTS EXCUSES : Mme Christelle DAVID, M. Christian DUPONT, Mme Véronique FOREL (pouvoir donné à Claude GOY), Mme Laurence NENNIG (pouvoir donné à Isabelle FRACHON BOURQUI), Mme Christelle PIERRARD (pouvoir donné à Bertrand MAURIS-DEMOURIoux), Mme Nathalie RIOU (pouvoir donné à Valérie FERRARINI)

SECRETARE : Valérie FERRARINI



Monsieur a fait part au Conseil :

- Des divers remerciements des associations pour le versement d'une subvention au titre de l'année 2015
- DECISIONS MUNICIPALES :

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire a rendu compte au Conseil Municipal des décisions municipales suivantes :

- ❖ DM2015_06_08: ATTRIBUTION DE MARCHE PUBLIC 2015-T04 -
Réhabilitation du presbytère et de l'église

Il a été décidé d'attribuer le marché public pour la réhabilitation du presbytère et de l'église à l'entreprise SER2E SAS d'Alby sur Chéran (74) pour un montant de 38 004,00 € H.T.

❖ **DM2015_06_09 : ATTRIBUTION DE MARCHE PUBLIC 2015-T02 – Réalisation des diagnostics et de l'agenda d'accessibilité programmée pour les ERP et IOP de la commune**

Il a été décidé d'attribuer le marché public pour la réalisation des diagnostics et de l'agenda d'accessibilité programmée pour les ERP et IOP de la commune à SAS QCS SERVICES de Cran Gevrier (74) pour un montant de 10 425,00 € H.T.

❖ **DM2015_08_11 : Avenant n° 1 au marché public 2015-T02 – Réalisation des diagnostics et de l'agenda d'accessibilité programmée pour les ERP et IOP de la commune**

Considérant que le montant des prestations concernant la réalisation des diagnostics et l'agenda d'accessibilité programmée pour les Installations Ouvertes au Public (IOP), n'a pas été intégré dans la proposition financière de base du marché ;

Il a été décidé d'accepter la proposition financière concernant les diagnostics et l'agenda d'accessibilité programmée pour les Installations Ouvertes au Public (IOP) de la commune, répertoriées comme suit :

- Terrain de football honneur
- Terrain de tennis
- Terrain de boules Clos Boulistes JM BONTAZ
- Jeux de boules
- Mini stade
- City stade
- Square de Nus
- Square des Droits de l'Homme

Un avenant au marché public 2015-T02 sera donc établi au profit de SAS QCS SERVICES de Cran Gevrier (74) pour un montant de 4 400,00 € H.T, ce qui porte le marché à 14 825,00 € H.T.

❖ **DM2015_08_12 : AVENANT N° 1 AU MARCHE PUBLIC 2015-T04 – Réhabilitation électrique du presbytère et de l'église**

Considérant que les travaux en cours de réalisation ont appelé des travaux supplémentaires au presbytère et à l'église;

Il a été décidé d'accepter les propositions financières de SAS SER2E concernant :

- Presbytère pour un montant de 1 818,00 € H.T.
- Eglise pour un montant de 3 188,00 € H.T.

Un avenant au marché public 2015-T04 sera donc établi au profit de SAS SER2E d'Alby sur Cheran (74) pour un montant de 5 006,00 € H.T, ce qui porte le marché à 43 010,00 € H.T.

Monsieur le maire a demandé au Conseil l'approbation :

- Du procès verbal de la séance du 05 août 2015

Vote : 23 voix pour

6 voix contre (Mmes TRINCAT, NENNIG, FRACHON BOURQUI, M^s RUBIN DELANCHY, PERY, PASQUIER)

*Le Conseil,
A l'unanimité,*

A **APPROUVÉ** le budget supplémentaire 2015 du Budget Général tel qu'il a été établi par la Commission des Finances.

BUDGET GENERAL

<u>FONCTIONNEMENT</u>	Dépenses :	154 677,08 €
	Recettes :	154 677,08 €
<u>INVESTISSEMENT</u>	Dépenses:	2 639 790,00 €
	Recettes :	2 639 790,00 €

*Le Conseil,
A l'unanimité,*

A **APPROUVÉ** le budget supplémentaire 2015 du Budget de l'Eau tel qu'il a été établi par la Commission des Finances.

BUDGET DE L'EAU

<u>EXPLOITATION</u>	Dépenses :	160 480 €
	Recettes :	160 480 €
<u>INVESTISSEMENT</u>	Dépenses :	484 246,92 €
	Recettes :	484 246,92 €

*Le Conseil,
A l'unanimité,*

A **APPROUVÉ** le budget supplémentaire 2015 du Budget de l'Assainissement tel qu'il a été établi par la Commission des Finances.

BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

<u>EXPLOITATION</u>	Dépenses :	178 600,00 €
	Recettes :	178 600,00 €
<u>INVESTISSEMENT</u>	Dépenses :	848 306,97 €
	Recettes :	848 306,97 €

*Le Conseil,
A l'unanimité,*

A **APPROUVÉ** les subventions aux associations décrites ci-dessous :

Service Scolaire

Nom de l'association	Subvention 2014	Subvention 2015	Observations
Collège St Jean Bosco	845 €	300 €	

Plaisir de Lire	432 €	300 €	
Parents d'élèves du Giffre	160 €	160 €	

Service Bibliothèque

Nom de l'association	Subvention 2014	Subvention 2015	Observations
Lettres Frontières	100 €	107 €	Complément de 7€ pour adhésion

Service Sports

Nom de l'association	Subvention 2014	Subvention 2015	Observations
Marignier Sport	-	6 000 €	Exceptionnelle-Fonctionnement
Tennis Club	1 076 €	1 155 €	
Association Gymnique de l'Arve	1 393 €	1 534 €	
Société de Chasse	40 €	100 €	
Moto Club	40 €	100 €	
Mami Quaders	40 €	100 €	

Service Vie locale

Nom de l'association	Subvention 2014	Subvention 2015	Observations
Union des Commerçants	1 500 €	1 500 €	
Association des Cibistes de l'Arve	165 €	165 €	
Le Temps de Vivre	658 €	660 €	
SEMPERVIRENS	100 €	100 €	

Service Action Sociale

Nom de l'association	Subvention 2014	Subvention 2015	Observations
Déportés & Internés 74 – FNDIRP	46 €	50 €	
Combattants & Prisonniers 74	46 €	50 €	
ANACR	131 €	150 €	

Union des Combattants AFN et autres conflits	262 €	270 €	
ONAC	250 €	250 €	
J'aime la Vie – Sœur Carmen	500 €	250 €	
ADIMC 74 – Institut G. BELLUARD	500 €	250 €	

Service Sécurité

Nom de l'association	Subvention 2014	Subvention 2015	Observations
Sapeurs Pompiers :	1 163 €	1 200 €	

*Le Conseil,
A l'unanimité,*

A **FIXÉ**, pour 2016, le coefficient multiplicateur unique de la taxe sur la consommation finale d'électricité à son montant maximum soit à 8,50.

*Le Conseil,
A l'unanimité,*

A **DÉCIDÉ** d'adhérer à « l'Institut des Risques Majeurs » (IRMA) ainsi que de souscrire à l'abonnement réservé aux adhérents à compter de 2015.

A **DÉCIDÉ** d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

Le Conseil,

A **DÉCIDÉ** d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation.

A **CHARGÉ** Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Vote : 23 Pour

4 Abstentions (Ms Lilian RUBIN-DELANCHY, Christophe PERY, Mmes TRINCAT Sandrine, Laurence NENNIG)

Le Conseil,

A **APPROUVÉ** la mise à disposition du bâtiment « la Fruitière »

A **AUTORISÉ** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition au profit de La Société Coopérative de La moyenne Vallée de l'Arve.

A **AUTORISÉ** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition au profit de l'ACCA.

Vote : 21 Pour

6 Abstentions (Ms Lilian RUBIN-DELANCHY, Christophe PERY, Jean-Michel PASQUIER, Mmes TRINCAT Sandrine, Laurence NENNIG, Isabelle FRACHON BOURQUI)

***Le Conseil,
A l'unanimité,***

A APPROUVÉ le déploiement du réseau de fibre optique par les services de la Régie Gaz et Electricité de Bonneville dans la commune, au travers des parcelles communales cadastrées section AN n°199 et 62, pour assurer la continuité du réseau entre la rue du Clos Cheneval et le Pont Neuf,

A APPROUVÉ les conventions proposées par la Régie Gaz et Electricité de Bonneville, exceptée son article 2 qui fait état d'une renonciation à demander l'enlèvement ou la modification des ouvrages (voir en annexe);

A DEMANDÉ à Monsieur le Maire de se réserver la possibilité de faire adapter le tracé de l'ouvrage en fonction de l'aménagement futur des parcelles concernées, si sa présence en perturbe l'aménagement ;

A PRÉCISÉ que cette adaptation se fera d'un commun accord avec le gestionnaire du réseau ;

A AUTORISÉ Monsieur le Maire à signer et à mettre en œuvre les conventions.

***Le Conseil,
à l'unanimité,***

A APPROUVÉ le déploiement du réseau de gaz par les services de GRDF sur la commune, au carrefour de la rue du Quai et de l'avenue de la Gare, pour assurer la desserte en gaz de l'opération immobilière de la SCI NICOSCA ;

A APPROUVÉ la convention proposée par GRDF, excepté la mention de l'article 2 qui fait état d'une renonciation à demander l'enlèvement ou la modification des ouvrages ;

A DEMANDÉ à Monsieur le Maire de se réserver la possibilité de faire adapter le tracé de l'ouvrage en fonction de l'aménagement futur des parcelles concernées, si sa présence en perturbe l'aménagement ;

A PRÉCISÉ que cette adaptation se fera d'un commun accord avec le gestionnaire du réseau ;

A AUTORISÉ Monsieur le Maire à signer et à mettre en œuvre cette convention.

***Le Conseil,
à l'unanimité,***

A APPROUVÉ le projet de restauration du Monument aux Morts du parvis de la Mairie et notamment le devis portant la dépense à la somme de 7 730 euros HT ;

A SOLLICITÉ les services du Ministère de la Défense et de l'ONACVG pour l'octroi d'une subvention, la plus élevée possible, sur la base des éléments transmis dans le dossier de demande de subventions ;

A AUTORISÉ M. Le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour conduire à bonne fin cette opération.

*Le Conseil,
à l'unanimité,*

A **AUTORISÉ** Monsieur le Maire à signer et exécuter le marché relatif à la télécommunication, lots 1, 2 et 3, avec l'entreprise ORANGE située à LYON pour les montants suivants :

	<i>Minimum H.T.</i>	<i>Maximum H.T.</i>	<i>Valeur</i>
Lot 1	1000,00	4000,00	Euros
Lot 2	3 500, 00	12 000, 00	Euros
Lot 3	1 000,00	5 000,00	Euros

*Le Conseil,
à l'unanimité,*

A **DÉCIDÉ** de devenir service enregistreur du système national d'enregistrement des demandes de logement social à partir du 1^{er} janvier 2016 ;

A **MANDATÉ** PLS.ADIL74 pour assurer l'enregistrement des demandes de logement social dans le système national d'enregistrement pour le compte de la commune ;

A **AUTORISÉ** Monsieur le Maire, ou son représentant légal, à signer les conventions à intervenir d'une part avec le préfet de département pour préciser les modalités de mise en œuvre du système national d'enregistrement (SNE), et d'autre part avec PLS.ADIL74 pour définir les conditions du mandat confié à l'association pour l'enregistrement des demandes dans le SNE ; ainsi que tout document afférent.

*Le Conseil,
à l'unanimité,*

A **DÉCIDÉ** de recruter un C.A.E. pour les fonctions d'Agent d'Entretien au service « Espaces Verts » à **temps complet** pour une durée de 6 mois renouvelable pour une période de 24 mois maximum, renouvellements inclus, à compter du 1^{er} octobre 2015.

A **DÉCIDÉ** d'inscrire au budget les crédits correspondants.

*Le Conseil,
à l'unanimité,*

A **APPROUVÉ** les principes exposés dans la convention de mise en œuvre des rythmes scolaires pour l'année scolaire 2015/2016 ;

A **AUTORISÉ** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document afférent ;

Le Maire,
Bertrand MAURIS-DEMOURIoux

Affiché du 1^{er} octobre 2015

au

